
- Communiqué de presse

Syndicat SUD SANTE SOLIDAIRES
de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris

Contact :
Téléphone : 01 45 59 35 01
06 84 58 78 99
sudsante.aphp@sap.ap-hop-paris.fr

Les personnels logés des catégories C et B doivent mettre la main à la poche

Le 10 février 2010

Un décret de Mme Bachelot met en colère le personnel de catégorie B et C logé qui monte des gardes dans les hôpitaux de l'APHP.

Suivant l'interprétation de l'AP-HP ces personnels logés pour garde technique et administrative devront s'acquitter d'un loyer et payer les charges afférentes au logement. Pour rappel se sont les ouvriers qui assurent la sécurité physique des malades, du personnel et du public (incendie, électrique, inondation etc...) de jour comme de nuit et ceci 24h sur 24.

Ces agents jusque là étaient logés au même titre que les directeurs ou personnel de catégorie A, c'est-à-dire par nécessité absolue de service, demain la garde technique et administrative montée par des catégories C et B deviendrait seulement d'utilité de service, ce qui se traduira par le paiement d'un loyer. Les autres auront la gratuité absolue du logement et des charges, voir même, pourront toucher une indemnité compensatrice mensuelle, s'ils ne peuvent être logés dans l'hôpital.

Le syndicat SUD Santé dénonce cette inégalité de traitement qui favorise encore une fois les plus hauts salaires.